

Duplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE PERIGUEUX

R E C E P I S S E D E D E P O T

28 COURS TOURNY 24009 PERIGUEUX CEDEX

TEL: 05 53 08 66 00

ACCES MINITEL GRAND PUBLIC:***** 08 36 29 22 22 *****

(COMPOSER CE NO AU TELEPHONE, LE VALIDER SUR VOTRE MINITEL).

S F J C O

LA BREGERE

BOULAZAC

24759 TRELISSAC CEDEX

V/REF :

N/REF : 68 B 19 / A-721

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/06/98, SOUS LE NUMERO A-721,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/03/98

CHANGEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

... CONCERNANT LA SOCIETE

GESTION ET COMPTABILITE SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SOCIETE ANONYME

RUE MAX BAREL "LA BREGERE"

BOULAZAC

24750 PERIGUEUX

R.C.S PERIGUEUX B 788 040 921 (68 B 19)

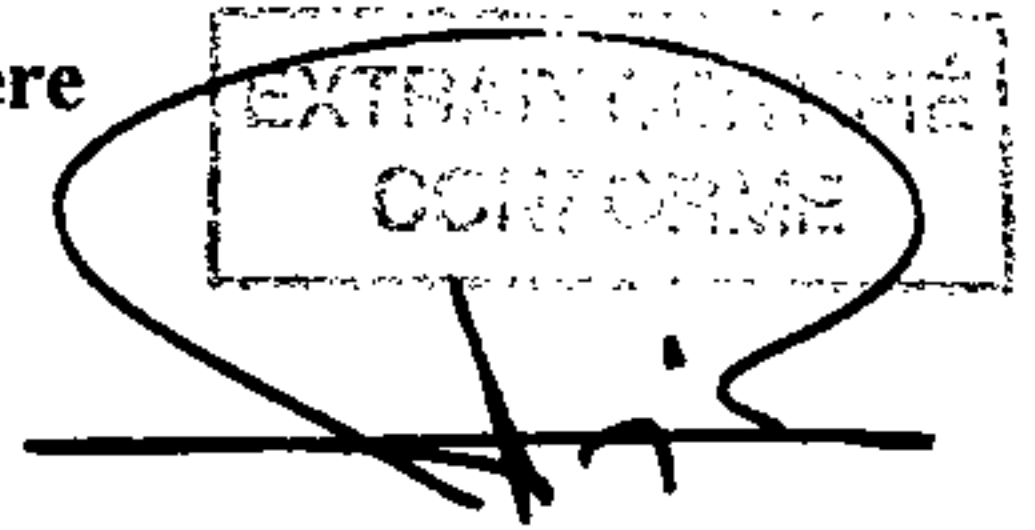
LE GREFFIER



**« GESTION ET COMPTABILITE »
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 2.520.000 FRANCS
SIEGE SOCIAL : Rue Max Barel – La Brégère
BOULAZAC (Dordogne)**

788 040 921 R.C.S PERIGUEUX



EXTRAIT
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MARS 1998

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT, et le Mardi trente-et-un mars, à quatorze heures au siège social,

Les actionnaires de la Société Anonyme **GESTION ET COMPTABILITE – SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**, au capital de DEUX MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE FRANCS, divisé en DEUX MILLE QUATRE CENTS Actions de MILLE CINQUANTE Francs chacune, dont le siège social est à BOULAZAC (Dordogne) Rue Max Barel – Lieudit « La Brégère ».

Se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires le 9 Mars 1998.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

Monsieur Gilbert SOULIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Simon BOISSARIE et Monsieur Dominique DELSART acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Monsieur Hervé MARTRECHARD remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote comme totalisant 2.380 les 2400 composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur Roger CASSAGNE, Commissaire aux Comptes de la Société n'assiste pas à la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

➤ ...

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant, ou nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant.

Puis, il dépose etc..

Le Président déclare etc...

Le Président donne etc ..

Puis il est donné etc..

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Diverses explications ont alors lieu et le Président donne aux actionnaires toutes affirmations et renseignements, lesquels s'en trouvent satisfaits.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

....

SEPTIEME RESOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Pierre-François HOH, dont le mandat est venu à expiration, pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2003 :

Monsieur Paul FIRBAL, demeurant 2, rue du Théâtre à SAINT-FLOUR (Cantal).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.